

GT Pesticides

CRESEB

7 novembre 2023

LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU



Des actions réglementaires :

- Suivi des PPC
- Révision PPC de Chèze-Canut
- Entretien des parcelles en propriété
- Suivi hydrogéologique

Des actions volontaires :

- Contrats sur les bassins-versants, avec actions agricoles, bocage (dont valorisation du bois)
- Développement de Terres de Sources
- Politique foncière

De l'évaluation

- Suivi qualité eau

La protection des ressources

Carte des territoires d'action de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et leur gouvernance



550 fermes concernées
27 000 ha SAU



Rance Frémur (échelle SAGE)
Coordination Dinan Agglomération
5 porteurs Milieux aquatiques
5 porteurs Bocage
4 porteurs Pollutions diffuses



MOa unique CEBR sur Haute Rance
263 000 € / an (100% du programme)

Haute Rance



100 fermes concernées
1 655 ha SAU



MOa associée CEBR sur Drains du Coglais
105 000 € / an (94% du programme)

Drains du Coglais



Couesnon (échelle SAGE)
Coordination Syndicat de Bassin du Couesnon
3 porteurs Milieux Aquatiques
5 porteurs Bocage
11 porteurs Pollutions diffuses

Haut Couesnon



550 fermes concernées
30 000 ha SAU



MOa associée CEBR sur Haut Couesnon
270 000 € / an (62% du programme)

Chèze Canut



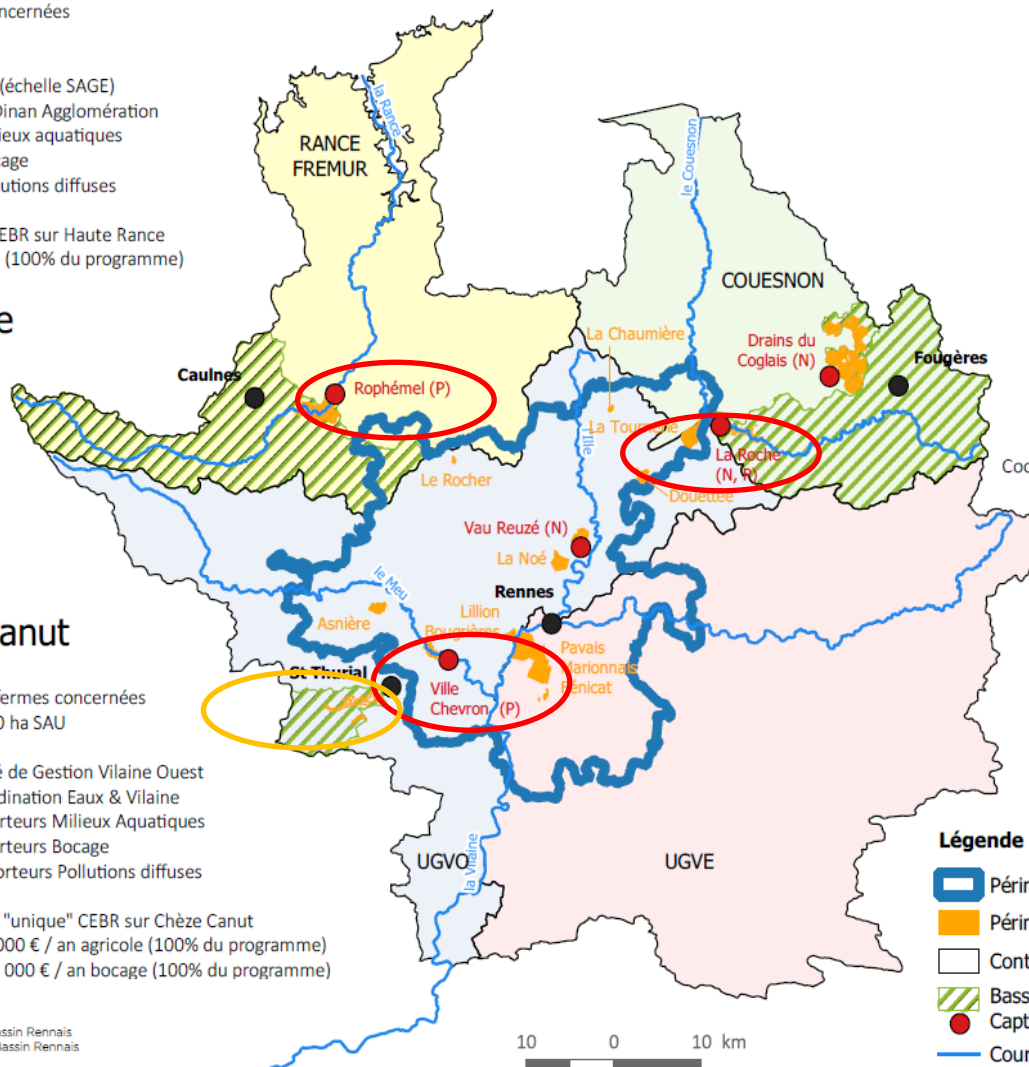
109 fermes concernées
4 800 ha SAU



Unité de Gestion Vilaine Ouest
Coordination Eaux & Vilaine
1 porteurs Milieux Aquatiques
4 porteurs Bocage
16 porteurs Pollutions diffuses



MOa "unique" CEBR sur Chèze Canut
225 000 € / an agricole (100% du programme)
+150 000 € / an bocage (100% du programme)



Légende

- Périmètre Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)
- Périmètres de Protection de Captage (PPC)
- Contrats territoriaux
- Bassins versants sous maîtrise d'ouvrage CEBR
- Captages prioritaires : Nitrates (N), Pesticides (P)
- Cours d'eau

10 0 10 km

[illegible]

La protection des ressources

- 4 contrats pour la protection de l'eau sur les Aires d'Alimentation de Captages : Drains du Coglais, Haut-Couesnon, Haute-Rance, Chèze-Canut
- **Les grands principes d'actions**
 - De l'animation collective :
 - **mise en réseau** des agriculteurs
 - constitution et animation de **groupes de travail thématiques**
 - **accompagnement** aux changements de pratiques et de systèmes agricoles
 - **innovation dans les techniques agronomiques** moins impactantes pour la qualité de l'eau
 - échange foncier et accompagnement de la transmission
 - De l'accompagnement individuel :
 - diagnostics changement de système
 - accompagnement MAEC, gestion de la fertilisation...

Contexte pesticides

- Augmentation de la détection des métabolites de pesticides
 - Métolachlore ESA (2017)
 - Chlorathalonil (2023) (traitement complexe même sur « grosses usines »)
- Enjeu :
 - Disponibilité quantitative sur les ressources (par ex le Canut pour remplir la retenue de la Chèze)
 - Capacité à produire une traitée conforme au seuil $<0,1\mu\text{g/l}$: des dosages de CAP qui augmentent progressivement 15g/m^3 ou des usines qui ne disposent pas de traitement CAP ou CAG.
- Type de réponses:
 - Développement du désherbage mécanique
 - Evolution des systèmes agri : (allongement des rotations, baisses des IFT, couverture des sols, amélioration des marges avec moins d'intensifications) : Terres de Sources et perspective d'un PSE notifié sur Chèze Canut.

La protection des ressources

Bassins versants de Chèze-Canut, de la Haute-Rance, du Haut-Couesnon, des Drains du Coglais

Le désherbage alterné / mécanique

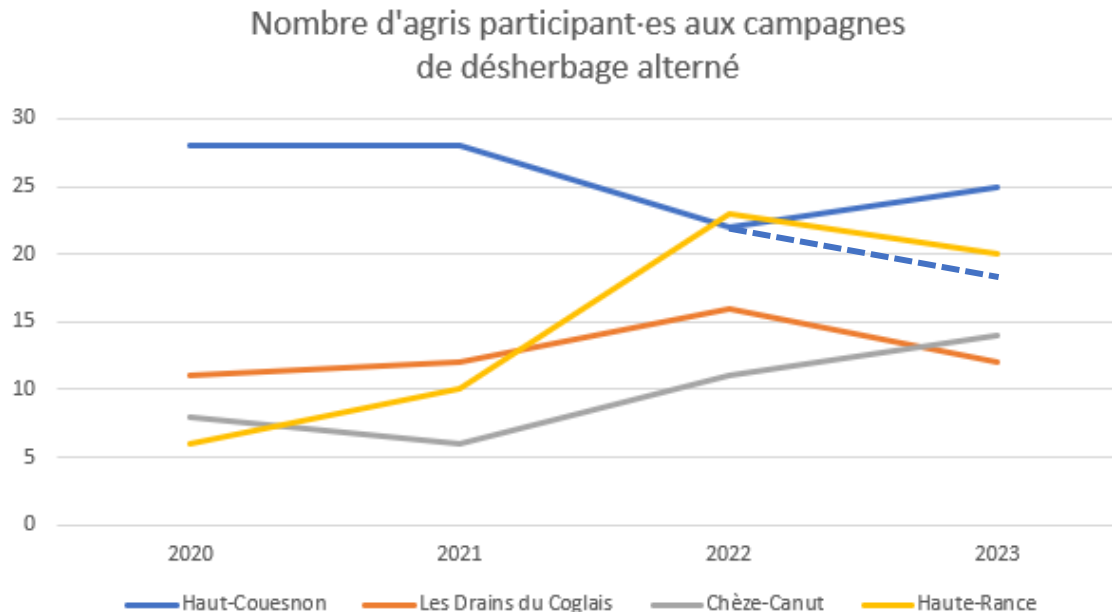
Conditions d'éligibilité :

- **Interdiction de passage en chimique en pré-levée,**
- Financement de 5 à 10 ha selon les NB
- Plafonné à 80€/ha (environ 2 -3 passages d'outils),
- 1 accompagnement technique avant semis et au déclenchement des passages mécaniques / décrochage
- 3 ans maximum



	2020	2021	2022
Haut-Couesnon	28 agris 240 ha	28 agris 150 ha	22 agris 120 ha
Les Drains du Coglais	11 agris 65 ha	12 agris 75 ha	16 agris 113 ha
Chèze-Canut	8 agris 44 ha	6 agris 45 ha	11 agris 92,5 ha
Haute-Rance	6 agris 65 ha	10 agris 75 ha	23 agris 210 ha

Rappel de la mobilisation sur l'action



Premières campagnes sur le Haut Couesnon, en 2018

Derrière une mobilisation « annuelle » encore correcte, il faut faire lecture détaillée pour se rendre compte que seuls 5 engagements sont nouveaux en 2023, 4 sont en dernière année (année 3) de suivi technique + € méca, et 7 sont en année complémentaire (année 4) de suivi technique seul.

Contexte de réflexion à échelle 35

Besoin de reposer le cadre de l'action sur le Couesnon

- ↳ Proposition d'élargir la réflexion à l'ensemble des anim'bv 35 + CRAB + Agrobio 35
- ↳ 2 journées de réflexion partagée en 2023 : janvier + septembre

Constats partagés

« Le programme actuel à destination des agris, même évolué, ne changera pas la donne en matière de mobilisation »
« Pour aller plus loin, nous devons emmener les autres acteurs concernés »



« Nous devons réfléchir à de nouvelles manières de faire ... »

Liens
COOP & Négoces

Liens
ETA & CUMA

Étude
MIEUX COMPRENDRE

Territoire
TEST

PSE

a - Liens avec Coops et Négoces



Renforcer nos liens avec les COOP et les Négoces pour les sensibiliser à nos enjeux et à leur responsabilité sur le conseil / vente et sur la reprise des ITK en cas de décrochage chimique



Idée : les réunir 2x / an pour maintenir un lien collectif



Bilan campagne 2023

Visite usine de Mézières-sur-Couesnon



Réunion pré-campagne

Sujet technique pour apport et échange



Bilan campagne

Sujet technique pour apport et échange

Pendant la campagne de désherbage alterné → favoriser le lien entre les technicien.nes réalisant le suivi des parcelles désherbées mécaniquement, et le.a TC en cas de décrochage



b - Liens avec ETA et CUMA



Renforcer nos liens avec les ETA et CUMA et optimiser leur rôle dans les campagnes de désherbage

3 outils principaux d'accompagnement pour renforcer les liens :

- **CARTO'MAT** (via FD CUMA), vérification et complétude
- **OPTI'MAT**, proposition de financement
- **Formation des conducteur.rices** : financement de la formation E-learning conçu par Agrobio 35, à l'échelle des CTu (idée de repérer les + motivées)

+ INFO pendant AG des CUMA

+ Tuilage « pansement » par les conseillers à destination des chauffeur.euses embauché.es tout juste pour la campagne (2j acc pour CRAB et Agrobio)



• **Agrobio 35** •
Les Agriculteurs **BIO** d'Ille et Vilaine

concours de désherbage
mécanique lors d'un
évènement agricole ?



202

4

Octobre

Rencontre
avec la FD
CUMA

Novembre

Recenser les
besoins en
formation des
ETA & CUMA

Décembre

Inscription

Janvier

Formation
E-learning

Février

Info pendant
les AG
CUMA

Avril/mai

Tuilage new
chauffeur

c - Réflexion sur les territoires tests



Tester de concentrer l'animation et le lien avec une ETA-CUMA sur un petit territoire avec pour objectif de mobiliser 100% de la capacité d'un matériel de désherbage en 1^{er} passage (houe)

Méthode :

- Choisir une zone à enjeu et coupler à l'action un suivi qualité eau supplémentaire
- Nécessite une ETA / CUMA motivée pour mobiliser un(des) outils
- Se fixer un objectif de surface ou de % d'utilisation d'un outil, pour le 1^{er} désherbage du maïs (uniquement)
- Mobiliser un maximum d'agris sur la zone concernée



Conventionner avec l'ETA / CUMA concernée, éventuellement en tripartite avec la FD CUMA

- . Imaginer un gain pour l'agri qui s'engage (réflexion d'un forfait au passage)
- . Imaginer un gain pour l'ETA / CUMA (bonus si objectif d'un nb Ha ou % d'utilisation atteint)
- . Nécessité d'imaginer un schéma de fonctionnement / facturation / paiement simple pour les agris et l'ETA / CUMA

c - Réflexion sur les territoires tests



Tester de concentrer l'animation et le lien avec une ETA-CUMA sur un petit territoire avec pour objectif de mobiliser 100% de la capacité d'un matériel de désherbage en 1^{er} passage (houe)

Territoire proposé : Zone prioritaire du Haut Couesnon

Concernant Chèze-Canut, proposition d'y réfléchir d'ici 1 à 2 ans, laisser la dynamique actuelle prendre

Rappel 2022, Haut Couesnon total → objectif de mobilisation à 70 agriculteur.ices pour 350 Ha (sur évolution ambition 2020 à 2020), pour un budget de passage matériel de 28 000 € HT

Réalisé = 9 000 € HT de passage matériel (22 engagements)

Rappel 2023, prévision de 25 engagements (10 000 € HT), 18 de réalisé sur financement outils

Hypothèse → territoire cible d'un secteur prioritaire avec 20 agriculteur.ices

Territoire choisi = envie d'une ETA-CUMA plus que zone qualité eau, même si pertinence recherchée

Estimation de la surface maïs = 400 ha → selon dates de semis décalées / groupées, 1 houe peut suffire

Estimation coût si 100% 1^{er} passage en mécanique (40€/ha) = 18 000 € sans bonus

d – Un PSE pour favoriser le DA

Réflexion partagée à échelle inter-bv :

Un PSE spécifique au désherbage mécanique, à une échelle supra, Ille-et-Vilaine, voire Bretagne.

Proposition/Demande d'un portage du PSE par le CD35 et/ou la Région Bretagne

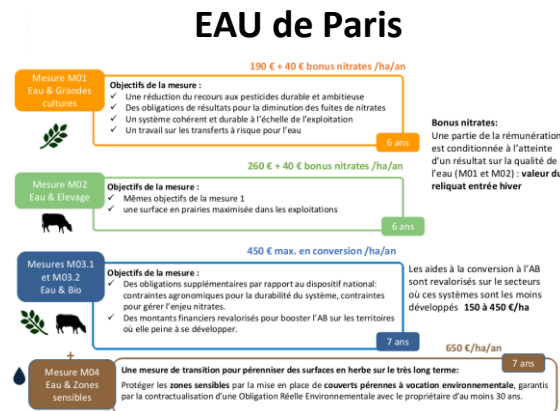
Un PSE sur Chèze-Canut :

S'appuyer sur les 3 productions existantes : AAP 2021 AELB + EAU de Paris + Calculateur IDEA

Notification à la Commission Européenne

AAP AELB – CC

Domaines	Sous-domaine	Indicateurs	Valeurs de l'indicateur	Valeurs moyennes de résultats attendus pour 15 contractualisations à l'échelle de la SAU totale des exploitations
Gestion des structures paysagères	Gestion durable des haies	MI/ha de SAU gérées durablement	Gestion durable de 125 000 ml de haies soit environ 15 % du linéaire de haies	
	Protection des chemins de l'eau	% de la SAU avec bandes enherbées non obligatoires	13 000 ml de fossés protégés par une bande enherbée soit environ 14 % du linéaire de fossé protégé	
Gestion des systèmes de production agricoles	Gestion des couverts végétaux	Mise en place d'une couverture efficace des sols	% de la SAU avec couverture efficace des sols	450 ha de sols avec une couverture efficace soit environ 5 % de la SAU totale
	Diminution de l'usage des produits phytosanitaires	Diminution de l'utilisation de métaldéhyde	% de la surface en colza + maïs sans traitement métaldéhyde	450 ha sans traitement métaldéhyde soit environ 5 % de la SAU totale et 13% des surfaces en colza + céréales
		Niveau de recours au désherbage mécanique	% de la surface en maïs désherbée mécaniquement	360 ha de maïs désherbé mécaniquement environ 5 % de la SAU totale et 14% des surfaces en maïs



Indicateur Terres de Sources

N°		
A3	Diversité temporelle des cultures	5
1. Si STH ≥ 90 % de la SAU : Score = 4 pts 2. Si STH ≤ 90 % de la SAU : Score = 5 pts Pour les cultures annuelles et pluriannuelles : • % de rotations courtes : Surface à retour court (ha) / Surface assolable (ha) • Plus de 75% De 75% à 50% De 50% à 25% Moins de 25% - Points : 0 1 2 3 *Surface assolable = SAU - (cultures pérennes et prairies permanentes) • Culture pluriannuelle à fauche multiple dans la rotation : oui = 2pts • Couvert d'une famille botanique différente de la culture précédente et de la culture suivante dans la rotation : oui = 1 pt Pour les cultures pérennes : • Maralochage : Nbr de famille botanique différente dans le cycle de rotation le plus important en surface • 1 famille : 0 2 familles : 1 3 familles : 2 4 familles et + : 3 • Présence de couverts intermédiaires dans les rotations : oui = 2 pts Arboriculture : • Durée de l'interculture • Qualité de l'interculture • Culture productive • Repos du sol (triche, jachère) • Amélioration du sol - Points : 0 1 2 3		

2- Financer un PSE sur Chèze-Canut

- ➡ **PSE notifié AELB** : pas de nouvel AAP prévu dans les 2 à 3 prochaines années

- ➡ **PSE basé sur le régime de minimis**
 - ➡ Toute aide publique accordée aux entreprises doivent être notifiées à la Commission européenne.
 - ➡ Le montant total des aides octroyées au titre du régime « de minimis » à chaque agriculteur ne doit pas excéder le plafond de **20 000 €** sur **3** exercices fiscaux consécutifs.
 - ➡ Réticence à avoir un PSE basé sur ce régime, considérant que celui-ci est une sorte « d'assurance » pour les exploitants

- ➡ PSE notifié à la commission européenne, du **type de celui de Eau de Paris**

3- Exemple : le PSE notifié de Eau de Paris

Les mesures

Agriculture durable

- Une mesure à destination des exploitations en système conventionnel de grandes cultures (M01)
- Une mesure à destination des exploitations en système conventionnel de polyculture-élevage (M02)

Agriculture biologique

- Une mesure à destination des exploitations en agriculture biologique, grandes cultures (M03.1) ou polyculture-élevage (M03.2)

Le montant des aides

- Entre 150 et 450 € par hectare, en fonction des mesures. Une partie de la rémunération est conditionnée à l'atteinte d'un objectif de résultat sur les concentrations en nitrates dans l'eau (respect de la norme « eau potable » sous la parcelle).
- Pour les exploitant·e·s s'engageant dans une conversion à l'agriculture biologique, les montants financiers des primes sont plus incitatifs sur les territoires où ce mode de culture est peu développé

Le budget

47 millions d'euros sur 12 ans, financés à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et 20 % par Eau de Paris

Quel budget allouer à un PSE sur Chèze-Canut

Pour qu'un PSE soit attractif, il doit être à minima de 100 €/ha

- Soit pour une moyenne de 100 ha : **10 000 €/an/ exploitation**
 - Si engagement de 40 exploitations : **400 000 €/an**

Estimation de l'impact de ce montant annuel sur le prix de l'eau :

Budget de la Collectivité sur la mission1 - Protection de la ressource en eau :

- ➔ dépenses brutes moyennes sont de 2.4 millions d'€ par an
- ➔ considérant un volume d'eau annuel vendu de 24 millions de m³, la politique globale de protection de la ressource coûte 10 cts d'€ par m³.
- ➔ une augmentation de 1 ct d'€ du m³ peut générer 240 000 €
- ➔ soit pour un besoin de **400 000 € de PSE, une augmentation du prix de l'eau est de 1.7 centimes d'€** (2023 prix de l'eau potable sur la facture : 2.43 TTTC) ➔ sans compter les cofinancements possibles

Les étapes de création d'un PSE sur Chèze-Canut

1- Validation des enjeux et du potentiel du territoire.

- Chèze-Canut ; enjeux eau potable ; maintien de l'agriculture ; diminution / suppression des pesticides ;
- historique des programmes ; bonne connaissance du territoire, qualité de l'eau, modélisation du système « eau »

2- Définition du PSE et des indicateurs

Partir d'une base : le projet sur Chèze-Canut de 2021 (refus AELB) ou Frémur ou Pays de St Malo, label Terres de Sources

3 - Définition du niveau de rémunération par des indicateurs de moyens et de résultats (consentement à payer / consentement à recevoir)

4- Recherche de co-financements potentiel : AELB, Région Bretagne

5- Lancement de la procédure de notification

- Ministère de l'Agriculture, Secrétariat général des affaires européennes, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE) => prénotification

- Echanges divers => notification

1- En interne, validation GT ou bureau

2- Avec les techniciens et agriculteurs

3- Avec les techniciens et agriculteurs

4- En interne

5- En interne (2 ans)

Indicateur Terres de Sources

N°	Nom de l'indicateur	Score maximal atteignable	Actions possibles pour atteindre la démarche de progrès																																						
A3	Diversité temporelle des cultures	5	1. Si $STH \geq 90\%$ de la SAU : Score = 4 pts 2. Si $STH \leq 90\%$ de la SAU : Score = 5 pts Pour les cultures annuelles et pluriannuelles : % de rotations courtes : Surface à retour court (ha) / *Surface assolable (ha) <table><tr><td></td><td>Plus de 75%</td><td>De 75% à 50%</td><td>De 50% à 25%</td><td>Moins de 25%</td></tr><tr><td>Points</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr></table> *Surface assolable = SAU – (cultures pérennes et prairies permanentes) - Culture pluriannuelle à fauche multiple dans la rotation : oui = 2pts - Couvert d'une famille botanique différente de la culture précédente et de la culture suivante dans la rotation : oui = 1 pt Pour les cultures pérennes : Maraichage : - Nbr de famille botanique différente dans le cycle de rotation le plus important en surface <table><tr><td></td><td>1 famille</td><td>2 familles</td><td>3 familles</td><td>4 familles et +</td></tr><tr><td>Points</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr></table> Malus si succession de 2 cultures de même famille : - 1 pts - Présence de couverts intermédiaire dans les rotations : oui = 2 pts Arboriculture : - Durée de l'interculture <table><tr><td></td><td>0 à 1 an</td><td>1 an à 2 ans</td><td>2 ans à 3 ans</td><td>3 ans et plus</td></tr><tr><td>Points</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr></table> - Qualité de l'interculture <table><tr><td></td><td>Culture productive</td><td>Repos du sol (friche, jachère)</td><td>Amélioration du sol</td></tr><tr><td>Points</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>		Plus de 75%	De 75% à 50%	De 50% à 25%	Moins de 25%	Points	0	1	2	3		1 famille	2 familles	3 familles	4 familles et +	Points	0	1	2	3		0 à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans et plus	Points	0	1	2	3		Culture productive	Repos du sol (friche, jachère)	Amélioration du sol	Points	0	1	3
	Plus de 75%	De 75% à 50%	De 50% à 25%	Moins de 25%																																					
Points	0	1	2	3																																					
	1 famille	2 familles	3 familles	4 familles et +																																					
Points	0	1	2	3																																					
	0 à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans et plus																																					
Points	0	1	2	3																																					
	Culture productive	Repos du sol (friche, jachère)	Amélioration du sol																																						
Points	0	1	3																																						

Indicateur Terres de Sources

N°	Nom de l'indicateur	Score maximal atteignable	Actions possibles pour atteindre la démarche de progrès																																
A13	Favoriser la fertilité du sol	8	1. Favoriser la fertilité à long terme des sols : Score = 4 pts - Mise en place d'action sur la MO (Restitution des résidus de culture, prod de biomasse pour restitution, enherbement des cultures pérennes, sans labour systématique et sous couvert permanent) (SD sous couvert, couverts enfouis...) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Plus de 60% SAU</th><th>De 30% à 60% SAU</th><th>De 0 à 30%</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Points</td><td>4</td><td>2</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> <i>Malus si : Brûlage des pailles : - 1 pts et/ou Apport de métaux lourds (cuivre (fongicides), boues de STEP, lisiers de porcs (Zn)) : -1pt</i> 2. Qualité biologique des sols : Score = 4 pts - Couverture permanente du sol (CPS) CPS = Surf. Couverte en permanence (herbe, luzerne) depuis au moins 3 ans/ SAU <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>> 60% SAU</th><th>De 30% à 60% SAU</th><th>De 0 à 30%</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Points</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> <i>*en arboriculture si enherbement de tous les inter rangs compter 70% de la SAU en CPS ; si enherbement d'1 rang sur 2 compter 35%</i> - Non-travail du sol (NTS) NTS= Surf. Non travaillées (depuis 1 an y compris PP ou PT, luzerne) et semis directes/SAU <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Plus de 60% SAU</th><th>De 30% à 60% SAU</th><th>De 0 à 30%</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Points</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> <i>*en arboriculture (inter-rang, 1 rang sur 2...)</i> % SAU sans phyto (y compris soufre + traitement de semence) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Plus de 60% SAU</th><th>De 30% à 60% SAU</th><th>De 0 à 30%</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Points</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> <i>Malus si désinfection des sols : - 1 pts</i> 3. Aménagements pour prévenir/ lutter contre l'érosion (haies, bandes enherbées, murets...) : Score = 2 pts si présence		Plus de 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%	Points	4	2	0		> 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%	Points	2	1	0		Plus de 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%	Points	2	1	0		Plus de 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%	Points	2	1	0
	Plus de 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%																																
Points	4	2	0																																
	> 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%																																
Points	2	1	0																																
	Plus de 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%																																
Points	2	1	0																																
	Plus de 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%																																
Points	2	1	0																																

Indicateur Terres de Sources

N°	Nom de l'indicateur	Score maximal atteignable	Actions possibles pour atteindre la démarche de progrès										
A16	Réduction de l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau	6	1. Pression azote dans le milieu : Score = 2pts										
			Bilan apparent :										
			<table><tr><td></td><td>< 20 kgN/ha SAU</td><td>De 20 à 50 kgN/ha SAU</td><td>> 50 kgN/ha SAU</td></tr><tr><td>Points</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>		< 20 kgN/ha SAU	De 20 à 50 kgN/ha SAU	> 50 kgN/ha SAU	Points	2	1	0		
				< 20 kgN/ha SAU	De 20 à 50 kgN/ha SAU	> 50 kgN/ha SAU							
			Points	2	1	0							
			<i>Malus si chargement UGB/ha >2 ou si fertilisation azoté/apport de lisier ou de fientes entre septembre et décembre = -2pts</i>										
			2. Pression IFT herbicide : Score = 3 pts										
			<table><tr><td></td><td>0</td><td>De 0 à 1</td><td>De 1 à 2</td><td>Plus de 2</td></tr><tr><td>Points</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>		0	De 0 à 1	De 1 à 2	Plus de 2	Points	3	2	1	0
				0	De 0 à 1	De 1 à 2	Plus de 2						
			Points	3	2	1	0						
3. Actions de limitation des transferts vers les eaux de surface et souterraines : Score = 2pts max													
Aménagements permettant de limiter les transferts (au-delà BCAE) : oui = 1pt													
<i>(Exemple : zones enherbées en bords de cours d'eau et fossés, gouffres, bétouilles ou zones d'infiltration préférentielle, dispositifs ligneux (haies denses, ripisylve, bois et bosquets, etc.), bordures de champs, friches, zones humides artificielles (plans d'eau, bassins de rétention ou de remédiation, mares, lagunes), fossés et talus végétalisés, enherbement des cultures pérennes.</i>													
Présence de cultures à forte capacité d'absorption d'N à l'automne :													
<table><tr><td></td><td>> 60% SAU</td><td>De 30% à 60% SAU</td><td>De 0 à 30%</td></tr><tr><td>Points</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>		> 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%	Points	2	1	0					
	> 60% SAU	De 30% à 60% SAU	De 0 à 30%										
Points	2	1	0										
<i>Les cultures à retenir sont les suivantes : 1) les cultures de vente pièges à nitrate (notamment les crucifères comme le colza) ; 2) les cultures pièges à nitrate ou cultures dérobées après les récoltes d'été (blé, orge, pois, etc.) avec les pratiques suivantes : (i) implantation au plus tard trois semaines après les récoltes d'été (blé, orge, pois, etc.) et au maximum au 15 septembre, (ii) durée d'implantation d'au moins trois mois ; 3) les prairies temporaires de plus d'un an (qui ne seront pas retournées dans l'année), les prairies permanentes et les surfaces enherbées en cultures pérennes ; 4) les cultures légumières d'automne de plein champ à forte absorption d'azote (choux divers, poireaux, épinards, betteraves, céleris, salades d'hiver). Les céréales d'automne ne sont pas considérées comme des cultures à forte capacité d'absorption d'azote sauf si elles sont implantées en semi-direct sous couvert permanent sans destruction chimique</i>													



©Terres de Sources

0 produit phytosanitaire

Peu exigeante en azote

Espèce mellifère

Diversification des
assolements

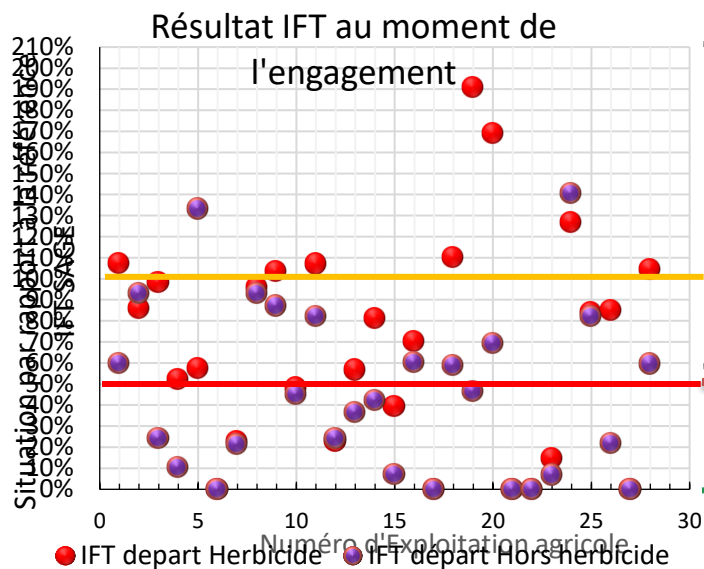
Bonne tête de rotation

Objectif	Indicateur	Délai : 3 ans	Délai : 6 ans
Réduction de la valeur des indicateurs	IFT herbicides	Être en dessous de l'IFT territorial de référence et réduire l'IFT de 10% par rapport à l'IFT de l'année d'engagement, jusqu'à atteindre 50% de l'IFT de référence (SAGE)	Réduire l'IFT de 30% par rapport à l'IFT de l'année d'engagement, jusqu'à atteindre 50% de l'IFT de référence (SAGE)
	IFT hors herbicides	Être en dessous de l'IFT territorial de référence et réduire l'IFT de 10% par rapport à l'IFT de l'année d'engagement, jusqu'à atteindre 50% de l'IFT de référence (SAGE)	Réduire l'IFT de 30% par rapport à l'IFT de l'année d'engagement, jusqu'à atteindre 50% de l'IFT de référence (SAGE)
	Bilan apparent d'azote	Réduire le bilan apparent azoté d'au moins 10% s'il est supérieur à 50 kg de N/ha de SAU	Réduire le bilan apparent azoté d'au moins 30% s'il est supérieur à 50 kg de N/ha de SAU et être en-dessous de 80 kg N/ha de SAU



Ces exploitations sollicitent des accompagnements spécifiques :

- **MAEC EAU (PAC)** : 1 exploitation
- **MAEC forfaitaire phytosanitaire** (Région Bretagne) : 6 exploitations
- **Agriculture de conservation du sol** : 1 exploitation



Exploitations au dessus de la référence du territoire mais qui s'engagent volontairement pour une transition et sollicitent des accompagnements spécifiques

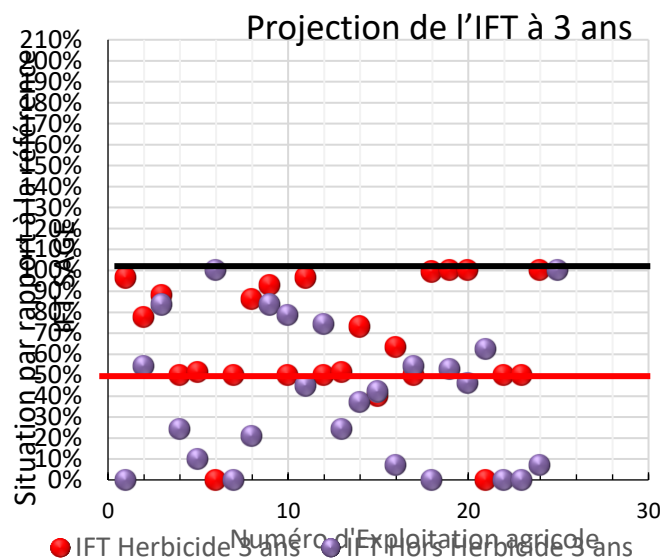
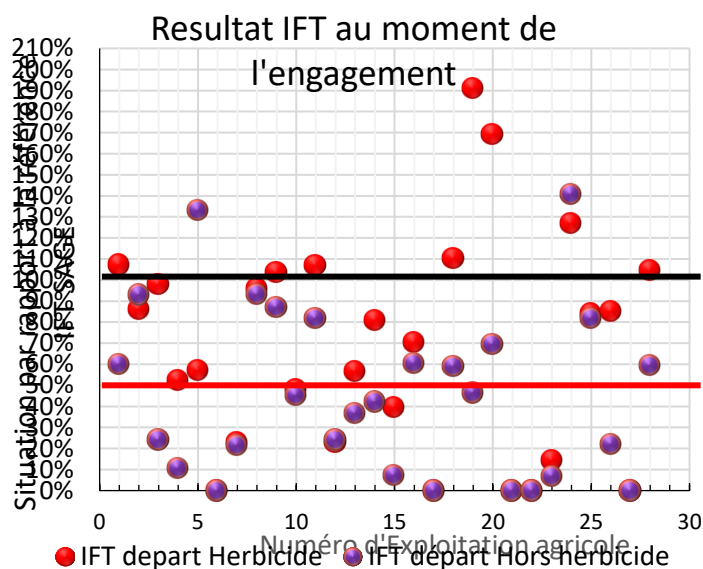
Exploitations en démarche de progrès = réduction de 10% de l'IFT

Référence du territoire

Valeur cible = 50% de la référence du territoire

Exploitations déjà conformes au cahier des charges

Projection du cahier des charges à 3 ans



La protection des ressources

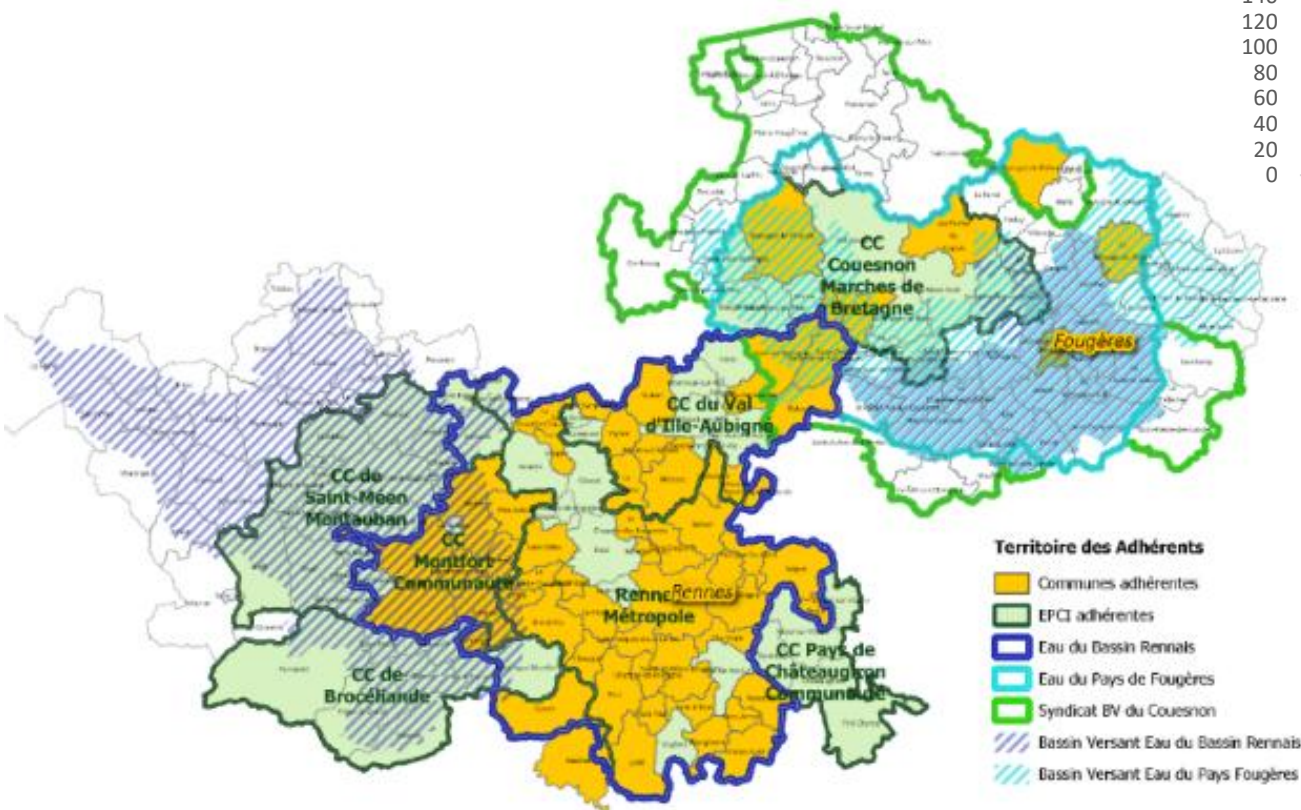
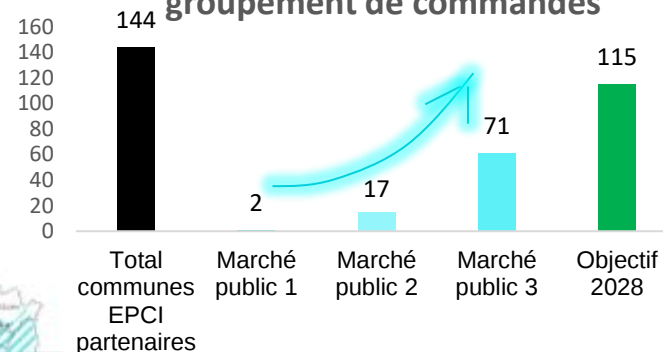
Les exploitations du territoire labellisées TERRES DE SOURCES



La protection des ressources

Les engagements des 61 communes dans le 3^{ème} Marché Public de préservation des ressources

Perspectives d'évolution du
groupement de commandes



Des acheteurs présents sur le territoire de production et qui soutiennent les producteurs engagés !

Les filières végétales



	Nombre de producteurs	Surface emblavée (ha)	Surfaces exploitations labellisées (ha)	Quantités (t)	Nombre de transformateurs	Détail transformateurs
Blé bio	14	100	800	300	5	1 stockeur + 4 moulins
Blé conventionnel	8	80	900	400	4	1 stockeur + 3 moulins
Légumineuses bio	5	50	450	50	1	1 trieur/stockeur
Légumes bio	3	10	20	50	2	1 légumerie 4° gamme 1 transformateur 5° gamme
Sarrasin bio	8	65	480	70	6	1 sécheur 1 trieur stockeur 3 moulins 1 industriel de galettes
Sarrasin conventionnel	13	120	1000	110	6	1 sécheur 1 trieur stockeur 3 moulins 1 industriel de galettes
Bière bio (sarrasin et orge)	2	5	120	10	2	1 malteur + 1 brasseur
	53	430	3770	990	20 (différents)	

Les filières animales



Filière Porc sur paille

Filière Porc bio (1)

Filière Porc bio (2)

**Filière Viande bovine Bio
(races mixtes et croisées BVB)**



Nombre de producteurs	Groupement de producteurs	Surfaces exploitations labellisées (ha)	Nombre de transformateurs	Détail transformateurs
2	-	160	3	1 abattoir 1 atelier de découpe 1 atelier de fabrication
5	1	420	2	1 abattoir 1 atelier de découpe et fabrication
2	1	135	2	1 abattoir 1 atelier de découpe et fabrication
17	1	1330	1	1 abattoir 1 atelier de désossage + préparation des viandes
26	3	2045	5	

Les filières en cours de construction : Chanvre, valorisation des veaux laitiers, poulets, œufs, lait bio et conventionnel, céréales secondaires (épeautre, seigle; millet)

La protection des ressources

Terres de Sources année 2022

-  création de la SCIC Terres de Sources, avec 105 associés en 6 collèges
 -  Lancement du **3^{ème} Marché Public de protection de la ressource en eau et en air sur le Pays de Rennes et Fougères**
 -  Finalisation et validation du cahier des charges producteurs
 -  Elaboration du processus de certification du Label
 -  Création du cahier des charges Transformateurs
 -  Augmentation des surfaces et volumes en filières Terres de Sources sarrasin, blé panifiable, légumineuses...
 -  Investissement : 2 dossiers validés en comité d'agrément : Résan (facilitation de la transformation à la ferme) ; Green Impulse, via Gweneg (chimie verte)
-